

**United Nations**

**Nations Unies**

**SECURITY  
COUNCIL**

**CONSEIL  
DE SECURITE**

UNRESTRICTED

S/794/Rev.1  
27 mai 1948

FRENCH

ORIGINAL : RUSSIAN

PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION DE PALESTINE

SOMIS PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES

SOVIETIQUES A LA 306ème SEANCE DU CONSEIL DE

SECURITE , LE 27 MAI 1948

CONSIDERANT qu'à ce jour, la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 mai relative à la cessation des opérations militaires en Palestine n'a pas été observée,

CONSIDERANT que les opérations militaires en Palestine ne cessent de s'intensifier, que le nombre des victimes s'accroît toujours,

CONSIDERANT qu'en conséquence, la situation en Palestine constitue une menace contre la paix et la sécurité au sens de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies,

LE CONSEIL DE SECURITE,

ORDONNE aux gouvernements des Etats impliqués dans la lutte se déroulant en Palestine de faire cesser les opérations militaires dans les trente-six heures qui suivront l'adoption de la présente résolution par le Conseil.

